



PANORAMA DE PRESSE INC

15/06/2012 - 09h23

Le Panorama INC et les documents qui composent le panorama INC, sont réservés à l'usage exclusif des destinataires désignés par l'INC et ne peuvent faire l'objet d'aucune diffusion auprès de tiers.

Tous droits sur ses contenus réservés.

Service fourni par Pressedd Tél : 33 (0)1 55 43 21 21 - pressedd@edd.fr

Sommaire

ACTUALITE CONSOMMATION (1 Document)

Aujourd'hui en France - 15/06/2012 - [Le prix du café varie du simple au triple](#) (488 mots)

Les Français boivent des litres de café chaque année. Mais à force, le petit noir finit par peser dans le budget des familles. Savez-vous combien pèse le café dans vos dépenses et dans quelle mesure ...

ALIMENTATION-AGRICULTURE (1 Document)

Le Figaro Economie (matin) - 15/06/2012 - [Le jour où les emballages alimentaires seront comestibles...](#) (244 mots)

Manger un yaourt avec... son pot ? C'est le pari un peu fou d'un chercheur américain d'Harvard qui entend bien convertir les Français à son invention. Convaincu que les emballages alimentaires sont ...

AUTOMOBILE-TRANSPORT (1 Document)

Le Monde - 15/06/2012 - [Le parc automobile français " empoisonné " par le diesel](#) (950 mots)

La fin du diesel serait-elle annoncée ? En déclarant que les gaz d'échappement de ces moteurs étaient " cancérogènes pour l'homme ", mardi 12 juin, le Centre international de recherche sur le cancer ...

BANQUE-ARGENT (3 Documents)

Les Echos - 15/06/2012 - [Hausse d'impôts : ce que le gouvernement prépare pour contenir le déficit 2012](#) (956 mots)

Le collectif budgétaire comprendra des mesures fiscales visant à générer environ 10 milliards d'euros dès cette année. Au menu : un volet « anti-Tepa » (ISF, droits de succession, heures supplémentaires), l'abrogation de la TVA sociale, des mesures anti-abus sur l'IS et la hausse du forfait social.

Les Echos - 15/06/2012 - [Que faire de vos « vieux » produits bancaires ou financiers ?](#) (740 mots)

Bien qu'ils dorment dans votre portefeuille de placements depuis des années, les « vieux » PEL, PEP ou PEA sont des pépites à conserver précieusement. A leur actif : une rémunération élevée et/ou des avantages fiscaux appréciables. Bien optimisés, ils sont toujours utiles.

Le Figaro Economie (matin) - 15/06/2012 - [Le smartphone révolutionne le paiement en ligne](#) (469 mots)

TRANSACTIONS Pour payer sur Internet avec un smartphone, le client, sa carte bancaire à la main, doit encore laborieusement en taper les 16 chiffres sur le petit écran. Mais cela va changer ...

COMMERCE (2 Documents)

Le Monde - 15/06/2012 - [Rapatrier les centres d'appels en France : le vœu de M. Montebourg suscite des doutes](#) (1061 mots)

Arnaud Montebourg veut que les opérateurs télécom français rapatrient dans l'Hexagone les centres d'appels. " Le moment est venu d'inaugurer des solutions audacieuses qui auraient paru malvenues ...

Les Echos - 14/06/2012 - [Les hypers au régime minceur](#) (832 mots)

Petite révolution dans le monde des centres commerciaux, la place réservée aux hypermarchés, ces traditionnelles « locomotives », se restreint. Le modèle français de la galerie organisée autour d'une très grande surface, surtout alimentaire, a peut-être vécu.

ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE (1 Document)

Les Echos - 15/06/2012 - [L'Europe réduit ses objectifs d'économies d'énergie](#) (770 mots)

Les Etats européens ont fini par trouver un accord sur la directive sur l'efficacité énergétique. Mais celle-ci ne permettra de réduire leur consommation d'énergie que de 17 % au mieux en 2020, au lieu des 20 % initialement ciblés.

INTERNET-IMAGE-SON (2 Documents)

Les Echos - 15/06/2012 - [Très haut débit : Orange et SFR forcent la cadence dans les villes](#) (611 mots)

Des travaux de déploiement du très haut débit, qui doivent durer huit ans, vont commencer dans l'agglomération marseillaise. Les deux opérateurs mènent l'opération de concert comme ils le feront pour les zones les plus denses du territoire national.

Le Monde - 15/06/2012 - [Après le mobile, La Poste veut se lancer dans le fixe](#) (88 mots)

L'opérateur mobile virtuel, La Poste Mobile, fera une offre ADSL dans les prochains mois. Son directeur général, Thierry Zemmour, a indiqué, mercredi 13 juin, que l'opérateur souhaitait lancer ...

SANTE (4 Documents)

Le Monde - 15/06/2012 - [Les risques de cancer restent mal évalués](#) (837 mots)

Le cancer est considéré comme " la maladie la plus grave " par 71 % des Français, devant le sida et les maladies cardio-vasculaires. C'est ce qui ressort du baromètre 2010 ...

Les Echos - 15/06/2012 - [Victimes du Mediator : les indemnisations approchent](#) (496 mots)

Les premiers avis d'indemnisation des patients victimes du médicament de Servier sont envoyés ces jours-ci. L'Office d'indemnisation a traité 850 des 7.000 demandes reçues.

Les Echos - 15/06/2012 - [L'assureur Allianz devra indemniser les victimes des prothèses PIP](#) (351 mots)

...

Le Figaro (matin) - 15/06/2012 - [Les homosexuels pourront donner leur sang](#) (605 mots)

SANTÉ PUBLIQUE Les dons de sang par les hommes homosexuels ne seront bientôt plus interdits en France. C'est ce qu'a annoncé Marisol Touraine, ministre de la Santé le jeudi 14 mai ...

/Rubriques/Societe**Le prix du café varie du simple au triple**

Les Français boivent des litres de café chaque année. Mais à force, le petit noir finit par peser dans le budget des familles. Savez-vous combien pèse le café dans vos dépenses et dans quelle mesure l'option dosettes, fortement en vogue ces dernières années, est-elle plus chère? C'est pour répondre à cette interrogation que l'association Familles de France nous révèle les résultats d'une étude sur le coût du budget café.

« Selon la machine choisie et selon le café retenu, moulu ou en dosettes, le budget annuel par personne pour 2 cafés par jour peut varier du simple au presque triple », résume Delphine Borne, chargée de mission à l'association. « Il y a 175 € d'écart par personne et par an entre l'option dosettes de Nespresso utilisée avec la machine de la gamme la moins coûteuse et le café moulu Grand-Mère utilisé avec une machine à café classique. Cette différence monte à 234 € par an si on prend la machine haut de gamme de Nespresso. »

La dosette pas forcément plus coûteuse

Pour effectuer son enquête, Familles de France a effectué en mai des relevés de prix chez Casino, Carrefour, Auchan, Intermarché, U, Leclerc, But, Darty et Nespresso : elle a ainsi intégré le prix d'une dose de café — qui varie de 11 centimes à 38 centimes l'unité selon la marque et la formule —, le prix moyen de la machine (qui varie de 24 € à 159 € (sans compter les modèles luxe de Nespresso qui peuvent être encore plus chers). Les marques les plus vendues du marché ont été retenues. « Sur le segment café moulu utilisé avec une machine à filtre, Grand-Mère devance Carte d'Or. Entre ces deux options il y a une différence de 37 € par an », poursuit la responsable.

« Pour les fans des dosettes, le moins cher c'est d'acheter la seule dosette vendue en marque distributeur de Senseo avec la machine économique de cette marque. Il y a 146 € par an

d'écart avec l'option dosettes Nespresso utilisée avec une machine Nespresso économique. » A l'arrivée, l'étude révèle des subtilités qui peuvent aider à gérer son portefeuille : de façon étonnante, la dosette peut ainsi se révéler l'option la moins coûteuse, devant le café moulu, si on choisit la Senseo en marque distributeur. « Pour établir nos comparaisons, on a aussi intégré le coût d'amortissement des machines. On arrive à établir une transparence salutaire. En magasin, les marques n'hésitent pas à faire des promos sur les machines, mais, à l'arrivée, le consommateur ne sait pas forcément dans quel budget annuel il s'engage », poursuit la responsable. « Dans une famille où quatre personnes boivent du café, on peut arriver à 700 € d'écart selon le choix que l'on fait. C'est bon à savoir. »

CLAIRE CHANTRY

Une-ECO

HISTOIRE DU JOUR

Le jour où les emballages alimentaires seront comestibles...

Manger un yaourt avec... son pot ? C'est le pari un peu fou d'un chercheur américain d'Harvard qui entend bien convertir les Français à son invention. Convaincu que les emballages alimentaires sont superflus et polluants, David Edwards a imaginé un packaging naturel, biodégradable et comestible. Baptisé Wikicell, ce procédé est comparable à une membrane composée de polymères naturels et d'ions de magnésium ou de calcium. Il a l'apparence d'une peau transparente, qui peut être aromatisée

différemment selon les produits : aux fruits pour un yaourt ou un soda, au chocolat pour une glace, aux herbes pour du fromage... Il peut se rincer à l'eau avant d'être mangé, sans perdre ses vertus gustatives et nutritionnelles. Reste à convaincre les consommateurs de passer leur fromage sous le robinet... David Edwards, dont le procédé a été sélectionné par le New York Times parmi les « 32 innovations qui changeront l'avenir », est persuadé que les distributeurs, les industriels de l'agroalimentaire ainsi que la

restauration suivront. La « Wikiglace » sera le premier produit vendu, d'abord confidentiellement dès l'automne dans le laboratoire parisien de Wikicell, au prix de 3 euros environ la pièce. Et, dès 2013, en grandes surfaces. Étrangement, ce premier produit sera emballé dans une boîte biodégradable... mais qui ne se mange pas.

KEREN LENTSCHNER

Le Monde

Vendredi 15 Juin 2012

Planete

Le parc automobile français " empoisonné " par le diesel

Le classement par l'OMS des gaz d'échappement des moteurs diesel dans les substances cancérigènes devrait pousser le gouvernement à agir

La fin du diesel serait-elle annoncée ? En déclarant que les gaz d'échappement de ces moteurs étaient " *cancérigènes pour l'homme* ", mardi 12 juin, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a sonné la charge. Plusieurs organisations de défense de l'environnement, comme France Nature Environnement, ont aussitôt appelé le gouvernement à agir vite pour " *repenser la politique de transports et ne plus favoriser l'expansion des véhicules diesel* " .

Interrogée sur l'annonce du CIRC, Nicole Bricq, la ministre de l'écologie et de l'énergie, a jugé, mercredi, que " *cette étude venait à point nommé* " et qu'elle était favorable à des mesures fiscales pour lutter contre ce type de pollution. Ajoutant " *qu'il faudrait convaincre d'autres membres du gouvernement* ", notamment Bercy. Ce serait un virage. Jusqu'à présent, la politique des gouvernements a été au contraire d'encourager fiscalement le diesel, pour soutenir les constructeurs français.

Résultat : le diesel pèse lourd en France. Joëlle Colosio, chef du département " *qualité de l'air* " à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), rappelle que si le parc des véhicules particuliers est passé de 24 millions à 32 millions entre 1990 et 2011, la

part des diesels a augmenté, elle, de 15 % à 77 %. Sans compter les poids lourds, équipés quasi exclusivement au diesel. " *Avec les progrès technologiques dans la lutte contre la pollution, la qualité de l'air aurait dû s'améliorer mais l'augmentation du parc et du trafic s'est traduite par le maintien d'un niveau élevé d'émissions de particules* ", explique-t-elle. Cette pollution serait responsable de la mort prématurée de 42 000 personnes chaque année, selon l'OMS.

La France devrait se voir condamnée par la Cour de justice européenne, avec l'Espagne, l'Italie, la Suède, la Belgique ou encore la Slovaquie, pour la présence trop élevée de particules fines PM10 - des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. La Commission européenne estime que " *depuis l'entrée en vigueur de la législation, en 2005, les valeurs limites applicables aux PM10 ne sont pas respectées dans 16 zones de qualité de l'air en France* " .

La France, contrairement à l'Allemagne ou aux pays scandinaves, a pris beaucoup de retard dans la lutte contre la pollution de l'air. Face à la menace des sanctions européennes, le gouvernement Fillon avait lancé en juillet 2010 un appel à projets pour expérimenter des zones d'action prioritaire pour l'air (ZAPA) visant à interdire l'accès des véhicules les

plus polluants dans les grandes agglomérations.

Mais alors qu'elles doivent rendre leur proposition le 13 juillet, les huit collectivités qui se sont portées candidates à l'expérimentation ont jeté l'éponge comme Nice et Clermont-Ferrand ou vont demander un délai supplémentaire, comme Paris, Grenoble, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux ou Saint-Denis. Ces métropoles estiment que l'interdiction des véhicules les plus anciens constituerait une mesure discriminatoire à l'égard des citoyens les plus modestes. " *La défense de l'environnement ne peut se faire au détriment de l'égalité et de la justice sociale* " , fait valoir la mairie de Clermont-Ferrand.

Mais la quantité de particules dans l'air n'est pas seule en cause. " *La concentration et la composition chimique des particules sont deux choses différentes* " , explique-t-on au ministère de l'écologie. Si les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), très présents dans les émissions de diesel, sont cancérigènes, les études montrent aussi une augmentation des concentrations de NO2, le dioxyde d'azote, en particulier à proximité du trafic urbain. Les filtres qui équipent les véhicules diesel, qui fonctionnent par catalyse ou en introduisant des additifs, rejettent plus de NO2 qui, s'il n'est pas jugé cancérigène, présente des risques pour la santé.

Dans un rapport d'août 2009, l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) expliquait que si " *un bénéfice sanitaire peut être attendu de la mise en oeuvre de dispositifs de dépollution incluant un filtre à particules sur les véhicules diesel* ", celle-ci s'accompagnait " *d'une surproduction de NO2* ", avec des " *effets toxiques sur le système respiratoire* ". La nouvelle norme Euro 6, en préparation, doit permettre d'ici à 2015 de limiter ces émissions, les faisant passer de 0,18 g/km à 0,08

g/km.

Malgré la décision de l'OMS, les constructeurs automobiles préfèrent souligner les progrès effectués. " *Nous avons tenu compte des nouvelles normes et tous nos diesels sont en dessous des valeurs demandées* ", avance Christian Chapelle, directeur de la motorisation chez PSA. *Six millions de nos véhicules roulent avec des filtres à particules obligatoires depuis 2011, et si une 404 diesel - Peugeot - émettait 1 200 mg/km dans les*

années 1960, nos modèles actuels sont à 1 mg/km. " Durcir la réglementation n'aurait pas de sens selon lui : " *Pour lutter contre le réchauffement, le moteur diesel est essentiel, car il émet 20 % de CO2 en moins qu'un moteur essence.* "

Rémi Barroux et Sophie Landrin

Tous droits réservés : Le Monde
547A85D08EB0FA0D30C08CC14D05F1D47BF74C73C97B3DE66DD7BD0

Diff. 367 153 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Les Echos

Vendredi 15 Juin 2012

France Budget

Hausses d'impôts : ce que le gouvernement prépare pour contenir le déficit 2012

Le collectif budgétaire comprendra des mesures fiscales visant à générer environ 10 milliards d'euros dès cette année. Au menu : un volet « anti-Tepa » (ISF, droits de succession, heures supplémentaires), l'abrogation de la TVA sociale, des mesures anti-abus sur l'IS et la hausse du forfait social.

Nous ne cachons pas la dureté de la situation. » Interrogé mercredi sur LCP, Jean-Marc Ayrault a commencé, par petites touches, à lever le voile sur les « efforts » qui seront demandés rapidement, dans le cadre du collectif budgétaire. « La loi de Finances rectificative du mois de juillet va corriger les erreurs de nos prédécesseurs. Elle va mettre en évidence l'héritage avec toutes ses injustices et sa dégradation [...] Il y aura un effort fiscal, mais juste », a indiqué le Premier ministre, en renvoyant à septembre la taxe à 75 % sur les revenus dépassant 1 million d'euros par an mais en mettant en avant le rétablissement anticipé du barème de l'ISF. Il devrait rapporter au moins 2 milliards, via une contribution exceptionnelle cette année (« Les Echos » du 25 mai). Les mesures de juillet ne sont pas arbitrées à ce stade, insiste Matignon. Mais la liste sera longue, car l'exécutif est à la recherche d'environ 10 milliards dès cette année pour respecter l'objectif d'un déficit ramené à 4,5 % de PIB (il atteindrait 5 % « si rien n'est fait », a prévenu Pierre Moscovici), après 5,2 % fin 2011.

Dispositions anti-Tepa

Pour rendre la potion plus acceptable auprès des Français, le gouvernement devrait donner une dimension « anti-

Tepa » à son texte. En référence à la loi « sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat » d'août 2007, qui comprenait des promesses emblématiques de Nicolas Sarkozy : bouclier fiscal à 50 %, baisse des droits de succession, défiscalisation des heures supplémentaires, etc. Outre le relèvement de l'ISF, le collectif devrait ainsi comprendre la réduction de 159.000 euros à 100.000 euros (par parent et par héritier) du montant pouvant être transmis en franchise d'impôt, et le passage de dix à quinze ans du délai entre deux donations défiscalisées. Des mesures prévues dans le projet Hollande. De même que la fin des heures supplémentaires défiscalisées. Pour ces dernières, les exonérations de charges sociales devraient être supprimées dès l'été, ce qui rapporterait près de 1 milliard en 2012. La fin de l'exonération d'impôt sur le revenu figurerait plus logiquement dans le budget 2013. François Hollande a promis que les exonérations de charges, au moins patronales, seraient maintenues dans les PME de moins de 20 salariés. Jean-Marc Ayrault a ainsi souligné, mercredi, qu'outre « les ménages les plus aisés », les mesures de juillet toucheraient les « grandes entreprises ».

Entreprises

Le projet du PS comprend de

nombreuses mesures pour réduire la faculté d'optimisation des grandes entreprises. Tout ne sera pas voté en juillet, mais un volet anti-abus sera déjà intégré au collectif. Bercy souhaiterait notamment accroître la transparence des grands groupes en matière de prix de transferts, leur permettant de transférer leur charge fiscale dans les pays les plus favorables. Il veut également mettre un terme à la déductibilité sans limite de leurs intérêts d'emprunt : à défaut de supprimer toute possibilité de déduction, ceux-ci seront plafonnés (« Les Echos » du 7 juin).

Forfait social

Autre mesure de court terme envisagée, qui pèserait surtout sur les grandes entreprises : la hausse du forfait social sur l'intéressement et la participation (des dispositifs peu répandus dans les PME), actuellement fixé à 8 %. Dans le projet Hollande, il est prévu de soumettre l'épargne salariale à certaines cotisations (maladie, famille, etc.) représentant environ 20 %. Pour mettre en oeuvre la mesure en cours d'année, la hausse du forfait social, autour de 20 % donc, serait jugée plus commode et pourrait rapporter environ 1 milliard cette année.

TVA sociale

Autre volet du collectif,

incontournable celui-là : l'abrogation de la TVA sociale. La hausse de 1,6 point prévue en octobre sera annulée, comme la baisse des charges patronales. En revanche, la hausse de CSG de 2 points sur les revenus du capital que le gouvernement Fillon avait fait voter pour compléter le financement de sa réforme sera, elle, conservée. Avec à la clef plusieurs centaines de millions dès cette année (la hausse s'applique au 1er juillet).

Autres mesures

Pour atteindre 10 milliards, la mise en oeuvre dès juillet d'autres propositions du projet est envisagée : contribution exceptionnelle

demandée aux pétroliers et aux banques, taxe sur les nuitées dans les hôtels de luxe, etc. Enfin, une retenue à la source sera appliquée aux OPCVM, suite à la jurisprudence européenne (« Les Echos » du 12 juin), qui générera des ressources au second semestre.

Vers une révision de la croissance
Interrogé hier sur les prévisions de croissance, Pierre Moscovici a admis sur France 2 : « C'est vrai qu'il y a plusieurs indicateurs, notamment ceux de la Banque de France, qui ont soulevé des questions. Nous sommes en train d'ajuster ça. » Le PS a bâti

son projet sur une croissance de 0,5 % cette année et 1,7 % en 2013. Pour 2012, le collectif révisera donc la prévision Fillon (+ 0,7 %), mais il reste à savoir si Bercy ira en deçà ou non de 0,5 %. Le texte « comportera essentiellement des recettes, une réforme fiscale », a ajouté le ministre de l'Economie. Quant au budget 2013, il « sera calé à la fois sur ces prélèvements et sur des économies de dépenses. »

Etienne Lefebvre, et Lucie Robequain

Tous droits réservés : Les Echos
5A7AA5658370CE0630B483514E0411B97C573F7D39DA3F773C85881

Diff. 140 313 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Les Echos

Vendredi 15 Juin 2012

Les Échos patrimoine Dossier

Que faire de vos « vieux » produits bancaires ou financiers ?

Bien qu'ils dorment dans votre portefeuille de placements depuis des années, les « vieux » PEL, PEP ou PEA sont des pépites à conserver précieusement. A leur actif : une rémunération élevée et/ou des avantages fiscaux appréciables. Bien optimisés, ils sont toujours utiles.

Certains produits financiers sont comme les vins, ils se bonifient avec le temps. » Cette comparaison inattendue faite par un conseiller en gestion de patrimoine annonce la couleur. Il est souvent intéressant de garder en portefeuille des placements souscrits il y a plusieurs années.

Mais qu'entend-on par « vieux » produits ? Il n'existe pas de définition précise. Toutefois, il s'agit de placements d'épargne à long terme dont le temps de détention obligatoire minimal a été dépassé et que l'on peut librement choisir de solder ou de conserver. Ce cas de figure se présente pour les titulaires d'un plan épargne logement (PEL) de quatre ans et plus, d'un plan épargne en actions (PEA) de cinq ans et plus ou d'un plan épargne populaire (PEP) de huit ans et plus.

Faire le point régulièrement

En faisant le ménage dans votre patrimoine financier, peut-être allez-vous découvrir ce genre de pépites ? Cela peut être le cas d'un PEP souscrit dans les années 1990 après les assauts répétés de votre conseiller bancaire de l'époque, d'un PEL ouvert il y a dix ans pour financer un projet immobilier qui n'a jamais abouti, d'un PEA ouvert à l'époque pour « prendre date » et qui est depuis resté quasi vide faute d'une capacité d'épargne suffisante.

Si vous les avez oubliés, voire négligés, il n'est pas encore trop tard pour profiter de leurs atouts. Pour quelles raisons ? D'abord, ces placements au long cours disposent d'une durée de vie illimitée. Certains sont d'autant plus rares qu'ils ne sont plus accessibles aujourd'hui. C'est par exemple le cas des PEL ouverts avant mars 2011, dont la durée de vie est sans limite contre quinze ans pour ceux souscrits depuis cette date.

Rémunération imbattable

C'est aussi le cas des PEP, qui ne sont plus commercialisés par les banques et les assureurs depuis 2003. Ensuite, certains supports affichent une rémunération attrayante, un avantage fiscal sympathique, voire les deux.

En matière de rémunération, certains « vieux » PEL sont imbattables. Par exemple, les plans souscrits entre juin 1983 et août 1984, servent 6,30 % de rémunération brute annuelle (hors prime d'Etat).

« Même si le titulaire doit s'acquitter des prélèvements sociaux de 13,5 %, le rendement net est bien supérieur à tous les placements sans risque actuels », souligne Catherine Reljic, directeur adjoint du marché des particuliers des Caisses d'Épargne.

Mieux vaut donc les garder précieusement et les utiliser comme

une tirelire qui « fabrique » des intérêts.

« En cas de besoin de liquidités, il serait dommage de résilier ce genre de PEL, d'autant plus qu'il existe des solutions de crédit pour éviter ce scénario », précise Alain Caron, responsable du conseil en gestion de patrimoine pour la banque de détail en France de Société Générale.

Une fiscalité avantageuse

Côté avantage fiscal, les PEP et PEA disposent d'arguments de poids. Pour mémoire, les intérêts générés sont défiscalisés après respectivement cinq et huit ans de détention. Pour les deux, la sortie en rente viagère défiscalisée est également possible.

Si la préservation de ces produits est à conseiller, ces derniers doivent malgré tout continuer à servir les objectifs patrimoniaux de l'épargnant.

Des besoins qui évoluent

Or, avec l'âge et les années qui passent, les besoins évoluent.

« Selon l'âge, la priorité est donnée à l'achat immobilier, à la défiscalisation, au financement des études des enfants, à la préparation de la retraite ou encore à la transmission », rappelle Alain Caron.

« L'idée consiste à optimiser le fonctionnement de ces placements pour servir sa stratégie patrimoniale », précise Philippe Boulet, responsable du développement du marché des

particuliers au Crédit Agricole Normandie.

« Mieux vaut faire régulièrement le point avec son conseiller et s'intéresser aux échéances fiscales

passées ou à venir des produits déjà en portefeuille », conseille Valérie Bertholleau, responsable du pôle épargne et placements au sein de la BRED Banque Populaire.

LAURENCE BOCCARA

L'HISTORIQUE DE LA RÉMUNÉRATION DU PLAN ÉPARGNE LOGEMENT

DATE D'OUVERTURE DU PEL	TAUX PRIME D'ÉTAT INCLUSE	TAUX SANS PRIME*
PLAN SOUSCRIT DU 1 ^{ER} AOÛT 2003 AU 28 FÉVRIER 2011	3,5 %**	2,5 %
PLAN SOUSCRIT DU 1 ^{ER} JUILLET 2000 AU 31 JUILLET 2003	4,5 %**	3,27 %
PLAN SOUSCRIT DU 26 JUILLET 1999 AU 30 JUIN 2000	3,6 %	2,61 %
PLAN SOUSCRIT DU 9 JUIN 1998 AU 25 JUILLET 1999	4 %	2,9 %
PLAN SOUSCRIT DU 23 JANVIER 1997 AU 8 JUIN 1998	4,25 %	3,1 %
PLAN SOUSCRIT DU 7 FÉVRIER 1994 AU 22 JANVIER 1997	5,25 %	3,84 %
PLAN SOUSCRIT DU 16 MAI 1986 AU 6 FÉVRIER 1994	6 %	4,62 %
PLAN SOUSCRIT DU 1 ^{ER} JUILLET 1985 AU 15 MAI 1986	7,5 %	4,75 %
PLAN SOUSCRIT DU 16 AOÛT 1984 AU 30 JUIN 1985	9 %	5,3 %
PLAN SOUSCRIT DU 15 JUIN 1983 AU 15 AOÛT 1984	10 %	6,3 %
PLAN SOUSCRIT ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER 1981 ET LE 14 JUIN 1983 OU PLAN ANTÉRIEUR AYANT FAIT L'OBJET D'UN AVENANT SIGNÉ AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1981	9 %	5,3 %
PLAN SOUSCRIT DU 2 MAI 1977 AU 31 DÉCEMBRE 1980 N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN AVENANT MODIFICATIF	8 %	4 %

* TAUX CONTRACTUEL APPLICABLE AUX DÉPÔTS INSCRITS AU COMPTE LORSQUE LE PLAN ES ARRIVÉ À SON TERME OU LORSQUE LE PLAFOND DE LA PRIME EST ATTEINT.

** MODIFICATION DU MODE D'ATTRIBUTION DE LA PRIME POUR LES PEL OUVERTS À COMPTER DU 12 DÉCEMBRE 2002. LA PRIME EST VERSÉE LORS DE LA RÉALISATION DES PRÊTS IMMOBILIERS.

* LES ÉCHOS #7 SOURCE : HSBC

Tous droits réservés : Les Echos
7A7C05528720EA0D00FB8D41EC06E1F475D78A7FE97D319F7456375

Diff. 140 313 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Entreprises**Le smartphone révolutionne le paiement en ligne****Les portefeuilles numériques vont se multiplier en France dans les prochains mois.****TRANSACTIONS**

Pour payer sur Internet avec un smartphone, le client, sa carte bancaire à la main, doit encore laborieusement en taper les 16 chiffres sur le petit écran. Mais cela va changer. Bientôt, il lui suffira de cliquer, sur le site du e-commerçant, sur un bouton V.me (Visa), ou PayPass (MasterCard), par exemple, pour régler en indiquant seulement son identifiant (son nom, son e-mail...) et un code secret. Ses coordonnées bancaires (numéro de compte ou de carte) auront été enregistrées auparavant auprès de MasterCard ou Visa (via en général sa banque) ou d'autres établissements qui s'estiment légitimes pour proposer cette solution de paiement : PayPal, des opérateurs de téléphonie mobile, etc.

En France, Buyster ou Kwixo (Crédit agricole) proposent déjà ce mode de paiement simplifié. Mais seulement auprès de certains e-commerçants partenaires. Les offres des grands

opérateurs, susceptibles d'offrir un réseau d'acceptation plus large, sont donc attendues avec impatience. MasterCard vient ainsi d'annoncer le lancement mondial de cette formule avec son portefeuille numérique, le PayPass Wallet. Il devrait arriver en France au premier semestre 2013.

Dès l'automne pour Visa

« Sa généralisation dépendra de la rapidité avec laquelle les banques, les commerçants, les prestataires de services s'adapteront à cette nouvelle offre », explique Jorn Lambert, chez MasterCard. De son côté, Visa annonce sa solution, baptisée V.me, à l'automne. Et PayPal entend profiter de la révolution du smartphone pour pousser son avantage, en mettant en avant le compte PayPal.

L'enjeu est de taille : capter une bonne partie du marché des moyens de paiement. Car les consommateurs ont déjà adopté le smartphone pour faire leur shopping sur la Toile. «

Plus de 16 % des commerçants qui travaillent avec nous ont reçu en 2011 un paiement depuis un mobile », relève Gimena Diaz, directrice commerciale de PayPal France. Surtout, les professionnels prévoient que le smartphone pourrait aussi servir à régler à distance des achats effectués dans les magasins « en dur ». « *On s'aperçoit tous les jours que la frontière entre le commerce traditionnel et l'e-commerce est en train de tomber* », rappelle Marc Jaugey, chez PayPal. Bientôt, l'internaute pourra commander son menu au fast-food, le payer sur son smartphone avant d'aller le chercher au coin de la rue. Ou s'offrir une nouvelle tenue de sport en comparant les prix sur Internet, en allant dans le magasin choisir son modèle, et en payant sur son smartphone pour s'épargner la queue à la caisse.

Anne Bodescot

Le Monde

Vendredi 15 Juin 2012

Economie - Entreprises

Rapatrifier les centres d'appels en France : le voeu de M. Montebourg suscite des doutes

Nombre de syndicats mettent en avant les coûts qu'impliquerait la relocalisation de ces activités par les opérateurs de télécommunications

Arnaud Montebourg veut que les opérateurs télécom français rapatrient dans l'Hexagone les centres d'appels. *" Le moment est venu d'inaugurer des solutions audacieuses qui auraient paru malvenues au précédent gouvernement "*, a déclaré le ministre du redressement productif, en marge d'une conférence de presse, mercredi 13 juin.

La semaine dernière, il avait rencontré les dirigeants des principaux opérateurs pour leur faire part de sa volonté. Mercredi, Gervais Pellissier, le directeur financier de France Télécom, a jugé *" possible "* de satisfaire à la demande de M. Montebourg *" à condition de pouvoir continuer à les faire fonctionner 24 heures sur 24 "*.

Personne ne nie qu'il y a un vrai sujet : les opérateurs ont massivement recours à l'offshore, surtout au Maghreb. Environ 15 000 salariés travaillent pour France Télécom en externe (pas forcément tous à l'étranger), et 4 000 à l'étranger pour SFR. Dans le cas de Bouygues Télécom, ce serait environ un millier de postes en " offshore ". Iliad, maison mère de Free Mobile, possède pour sa part deux centres d'appels à Casablanca, dont un de presque 1 700 salariés.

Si les opérateurs ont fait ces choix, c'est évidemment pour des raisons de

coûts : un téléopérateur est payé au SMIC ou un peu plus en France, trois fois moins en Tunisie et au Maroc. Pour Emmanuel Mignot, patron de la société spécialisée dans les centres d'appel, Teletech, 60 000 personnes travaillent sur des plateaux d'appels offshore pour des groupes français. Les trois quarts pour la téléphonie et l'internet, selon le syndicat patronal des centres d'appels, le SP2C.

Le Maghreb devenant " cher " (il deviendrait difficile de recruter des personnes parlant français sans accent), France Télécom, par exemple, " teste " aussi la Côte d'Ivoire, le Sénégal, Djibouti, Madagascar. *" Mais pas sur des gros volumes, car il y a des fortes différences culturelles : difficile pour un téléopérateur à Madagascar, de dépanner un client français en panne d'ADSL... "*, selon Sébastien Crozier, syndicaliste CFE-CGC/UNSA de l'opérateur.

L'offshore permet aussi, à moindre coût, d'assurer la disponibilité des services clients des opérateurs 7 jours sur 7, le soir passé 20 heures et le week-end. Pour ces horaires " décalés ", les employeurs français doivent verser des primes dont ils peuvent se dispenser à l'étranger.

Démarchage commercial

D'ailleurs, la plupart des appels traités en " offshore " concernent ces appels hors " horaires normaux ". L'étranger prend aussi en charge presque tous les appels " sortants ", c'est-à-dire le démarchage commercial. *" Avec un bon script - des éléments de langage, cela se sous-traite facilement "*, assure M. Crozier. En revanche, les appels " entrants " (les clients qui sont en panne, etc.), sont encore traités en interne : quand les clients appellent pour résilier un forfait mobile, il vaut mieux qu'ils tombent sur une personne suffisamment au fait des dernières offres commerciales de l'opérateur pour parvenir à le retenir.

La CFE-CGC/UNSA d'Orange, qui revendique d'avoir suggéré l'idée des rapatriements à M. Montebourg fin mai, estime qu'il serait possible de rapatrier jusqu'à 30 000 emplois en France. *" Il faut juste avoir le courage politique d'imposer à quelques multinationales une légère baisse de leur rentabilité "*, assure M. Crozier.

Pour autant, l'idée du rapatriement ne fait pas l'unanimité, y compris chez les syndicalistes. *" C'est une vision colbertiste, peu compatible avec l'économie de marché. Nos salariés français ne veulent pas travailler le dimanche "*, glisse le dirigeant d'un opérateur (pas Orange). *" Si on rapatrie les emplois, il y a des gens en France qui vont devoir travailler*

le dimanche, les jours fériés, le soir : cela n'arrangera pas grand monde. Et au Maghreb, cela fait un nombre considérable d'emplois en moins ", relève Nicolas Gatineau, délégué CFDT chez Bouygues Telecom. " Après, si les employeurs sont prêts à nous payer plus pour bosser le dimanche, pourquoi pas, tout se négocie ", ajoute le syndicaliste.

" Cela risque de coûter cher à la collectivité ", note Xavier Burot, secrétaire fédéral CGT. " Les créations de centres en France sont largement subventionnées par les collectivités locales. C'est le cas de Teletech qui vient d'inaugurer un plateau à Dijon en partie financé sur les fonds de reconversion du groupe Amora. "

Encore plus délicat : les opérateurs sous-traitent aussi une partie (parfois

non négligeable) de leur service client en France, à des spécialistes : Webhelp, Téléperformance, Arvato... Ces sociétés emploient environ 270 000 personnes dans l'Hexagone et pratiquent aussi l'offshore pour le compte des opérateurs. Devront-elles également rapatrier leurs salariés ? " *Le problème, c'est qu'elles n'affichent pas du tout les mêmes marges que les opérateurs ", assure Frédéric Madelin, de Sud PTT.*

D'autant qu'en ce moment, ces prestataires sont soumis à une énorme pression des opérateurs qui veulent leur imposer des réductions de prix sur les contrats, de - 10 jusqu'à - 25 % selon des sources syndicales. Obligés de casser leurs prix suite à l'arrivée de Free Mobile, les opérateurs cherchent à faire des économies.

L'agenda des prestataires n'est donc pas du tout le rapatriement de l'offshore, mais la perspective de plans sociaux en France. Le SP2C craint 5 000 à 10 000 suppressions d'emplois...

En 2010, Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat à l'emploi, avait convoqué des " assises de la relation client ". Il voulait surtaxer les appels vers l'offshore et multiplier les aides à l'installation en France. Ces annonces avaient provoqué une levée de boucliers des dirigeants marocains, tunisiens et sénégalais. Les assises n'ont finalement accouché que d'une " charte de bonnes pratiques "...

Sarah Belouezzane et Cécile Ducourtieux

Les Echos

Jeudi 14 Juin 2012

Dossier Immobilier Commerce

Les hypers au régime minceur

Petite révolution dans le monde des centres commerciaux, la place réservée aux hypermarchés, ces traditionnelles « locomotives », se restreint. Le modèle français de la galerie organisée autour d'une très grande surface, surtout alimentaire, a peut-être vécu.

Quatre mille cinq cents mètres carrés sur un total de 52.000, c'est peu. Le centre commercial inauguré par Unibail dans le quartier de Lyon Confluence n'a laissé qu'une petite place à Carrefour. Au Millénaire, ouvert à Aubervilliers un an plus tôt par les foncières Icade et Klépierre, la même enseigne n'occupe pas plus de mètres carrés, 4.000 sur 56.000. Dans le futur Aéroville d'Unibail en construction à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), Auchan ne prendra que sur 5.000 m² sur 82.000. Idem à Lille pour le projet Lillénium encore à l'étude par Nacarat et Vinci : c'est Leclerc qui a été choisi, mais sur moins de 5.000 m². Beaucoup plus loin dans le temps, et encore hypothétique, l'énorme centre Europa City, prévu dans le triangle de Gonesse, au nord de Paris, par Immochan, ne contiendrait aucun hypermarché malgré ses 800.000 m² de développement. Apsys, le promoteur du nouveau centre Beaugrenelle programmé pour ouvrir au printemps 2013 à Paris, a préféré le grand magasin Marks & Spencer, de retour dans l'Hexagone, aux classiques hypers ou supermarchés français. « Les centres réservent désormais au maximum 10 % de leurs surfaces à ce type d'enseignes, c'est 5 fois moins qu'il y a vingt ans. Le modèle est aujourd'hui plus sélectif, 50 % de moyennes surfaces, dont les alimentaires, 40 % de boutiques et 10 % de restaurants », explique Maurice Bansay, le président d'Apsys. « La tendance est indéniable, confirme Christian

Dubois, directeur du département commerce du conseil Cushman & Wakefield. Avant, c'était toujours plus ; maintenant, c'est toujours mieux et souvent plus petit. »

Résultats à la diète

Les quelque 1.000 centres construits depuis les années 1960 sur le modèle français d'un hypermarché entouré d'une galerie de boutiques voient leurs résultats baisser depuis plusieurs années. Touchés par les achats sur Internet, qui grignotent de 3 % à 4 % de leur chiffre d'affaires, ils sont surtout concurrencés par des moyennes surfaces spécialisées - textile, électroménager, loisirs ou culture -, installées à quelques pas sur plusieurs centaines de mètres carrés, qui ont phagocyté leurs rayons, beaucoup plus petits. La plupart organisent la résistance en ouvrant sur leurs propres parkings des « drive », permettant d'écouler les mêmes produits au même prix, le service en plus. « Il se peut que cela provoque la diminution des surfaces de vente traditionnelles, mais personne n'en est encore bien sûr, les enseignes testent des stratégies », précise Christian Dubois. Le régime minceur a commencé chez Mercialis il y a déjà trois ans, Carrefour le laisse présager en annonçant la suppression de ses bijouteries, des espaces téléphonie mobile et bazars dans plusieurs dizaines de ses magasins, Auchan se défend d'avoir jamais maigri : « Ce sont plutôt les promoteurs qui rechignent à accueillir ces enseignes qui paient

moins cher au mètre carré, explique Hervé Motte, le directeur général de la foncière Immochan. Nous avons confiance en ce modèle, pas forcément sur 20.000 m², mais nous développons plusieurs projets sur plus de 10.000. C'est plus dur, mais l'hypermarché doit rester le superspécialiste de l'alimentaire et il a un boulevard devant lui. »

Nouvelles recettes

Pour ces enseignes, souvent propriétaires, resserrer les murs peut signifier mieux les valoriser : loués à de nouvelles enseignes, les locaux issus de la transformation des surfaces de vente, ou des réserves, génèrent de nouveaux loyers, utiles notamment pour entamer des travaux de rénovation. « Au mètre carré, ces recettes sont même plus intéressantes car elles concernent des boutiques plus petites, et non plus les locomotives auxquelles les bailleurs consentent souvent des rabais pour les attirer puis les faire rester », ajoute Christian Dubois. « C'est le point de vue des foncières, note un autre observateur. Côté enseigne, moins de surface, c'est d'abord moins de chiffre d'affaires, les deux ne sont pas forcément toujours sur la même longueur d'onde. »

« Le commerce de bouche n'est évidemment pas menacé, car il demeure une locomotive quotidienne qu'aucun autre secteur ne peut concurrencer, pense Eric Ranjard, le président du Conseil national des

centres commerciaux (CNCC). Mais les hypers les plus puissants sont ceux qui ont conservé plus de 50 % de rayons alimentaires.» «Il ne s'agit pas forcément de modifier le

contenant, mais le contenu », répond Gilles Boissonnet, directeur du pôle commerce d'Altea Cogedim. Et de le réorganiser, comme le font Leclerc, Casino et Auchan, autour de

rayons frais mieux approvisionnés et mis en scène de façon bien visibles, comme de vrais marchés.

CATHERINE SABBAH

Tous droits réservés : Les Echos
627CC5B78B00660A508F8951CE0081737F57CD7B09943C680FB03BD

Diff. 140 313 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Les Echos

Vendredi 15 Juin 2012

Industrie Environnement

L'Europe réduit ses objectifs d'économies d'énergie

Les Etats européens ont fini par trouver un accord sur la directive sur l'efficacité énergétique. Mais celle-ci ne permettra de réduire leur consommation d'énergie que de 17 % au mieux en 2020, au lieu des 20 % initialement ciblés.

Ce n'est pas Waterloo, mais ce n'est pas Arcole non plus. Le Parlement européen et les Etats membres ont fini hier par trouver un compromis a minima sur la nouvelle législation communautaire concernant l'efficacité énergétique. Un accord arraché de haute lutte après des mois de négociations, mais qui laisse un goût d'inachevé aux eurodéputés, très ambitieux en la matière. Et pour cause : la directive était censée permettre à l'Union européenne d'atteindre son objectif de réduction de 20 % de sa consommation d'énergie primaire en 2020 par rapport à 1990. Au final, on atteindra au mieux 17 %. « Pour y arriver, il aurait fallu que les mesures prises nous permettent d'économiser 152 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). Là, nous arriverons seulement à 100 millions », reconnaît un fonctionnaire européen, qui se dit néanmoins satisfait. « Les deux tiers du travail vont être faits, alors que, il y a quelques semaines, nous avons craint que seulement 40 % du chemin soient parcourus », ajoute cette source communautaire.

Le bras de fer a débuté mi-2011. A cette époque, la Commission européenne tire la sonnette d'alarme : si rien n'est fait, l'Europe ne parviendra à réduire sa consommation d'énergie primaire que de 9 % en 2020, bien loin des 20 %. C'est pourquoi Günther Oettinger, le commissaire chargé du dossier,

dévoile alors cette directive, qui vise à multiplier les économies d'énergie dans plusieurs secteurs, notamment le bâtiment et les « utilities ».

Des positions très éloignées
La présentation de ce texte donne alors le coup d'envoi de l'interminable procédure législative européenne, qui passe par un accord entre le Parlement européen et le Conseil des Etats membres. Très vite, des positions tranchées s'installent. D'un côté, les eurodéputés se montrent très offensifs, réclamant qu'un objectif contraignant de réduction de consommation d'énergie s'impose à tous les pays.

De l'autre, les Etats acceptent juste de discuter de mesures s'appliquant à tous, pas d'objectifs. Ces mesures doivent en outre rester flexibles. La crise est passée par là et les gouvernements s'inquiètent de la facture de cette politique d'efficacité énergétique. Le Danemark, qui préside l'UE ce semestre, a chiffré à 24 milliards d'euros annuels les investissements nécessaires pour appliquer cette directive. Bruxelles fait valoir en réponse que la législation peut potentiellement augmenter le PIB de l'UE de 34 milliards en 2020 et créer 400.000 emplois.

Ces positions très éloignées ont un moment fait craindre qu'aucun accord ne soit trouvé. La semaine

dernière encore, le Luxembourgeois Claude Turmes (Verts), qui était le négociateur principal pour le Parlement, a dénoncé l'attitude de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. La France, depuis le changement gouvernemental, a en revanche revu à la hausse ses ambitions.

Au final, l'accord arraché a raboté la portée des deux mesures phares du texte. Celui-ci prévoit l'obligation pour les entreprises énergétiques de réduire de 1,5 % par an l'approvisionnement des consommateurs (voir ci-dessus). Pour contenter notamment l'Allemagne, des exemptions ont été accordées, en tenant notamment compte de politiques déjà engagées. Le compromis prévoit toutefois une clause de révision en 2016, si jamais les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Deuxième mesure importante, le texte voulait obliger les Etats à rénover tous les ans 3 % des bâtiments publics, afin qu'ils deviennent moins énergivores. Mais, là encore, l'objectif a été revu à la baisse : on rénovera bien 3 %, mais seulement des bâtiments du gouvernement central. En Allemagne, fédéralisme oblige, ces derniers ne représentent qu'une part mineure du parc public.

L'effort des groupes énergétiques
Parmi les mesures symboliques du
texte européen se trouve l'obligation
pour les producteurs d'énergie de
réduire de 1,5 % par an
l'approvisionnement de ses clients,
particuliers ou entreprises. En clair,
ces groupes auront l'obligation, sous

peine d'amendes, de favoriser les
économies d'énergie chez les
consommateurs. Il s'agira par
exemple de proposer des contrats
d'abonnement plus intelligents,
comme le dispositif heures creuses
en France. Ce système européen
rappelle les certificats d'économies

d'énergie hexagonaux, qui existent
depuis 2005.

BUREAU DE BRUXELLES

Renaud Honoré

Tous droits réservés : Les Echos
FE7FE5AD87305D0330108FA15503A1F37817257BB96F3034EDC29DE

Diff. 140 313 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Les Echos

Vendredi 15 Juin 2012

Collectivités locales Communication

Très haut débit : Orange et SFR forcent la cadence dans les villes

Des travaux de déploiement du très haut débit, qui doivent durer huit ans, vont commencer dans l'agglomération marseillaise. Les deux opérateurs mènent l'opération de concert comme ils le feront pour les zones les plus denses du territoire national.

Sept mois après la signature de l'accord de co-investissement entre France Télécom-Orange et SFR pour le déploiement de la fibre optique en France, les deux opérateurs viennent d'annoncer le calendrier de leurs travaux sur l'agglomération de Marseille, un des plus vastes chantiers programmés après Paris : plus de 1 million d'habitants sont concernés dans la cité phocéenne et 17 communes alentour. Les travaux s'échelonneront sur huit ans. Ils compléteront la couverture déjà réalisée par l'opérateur historique dans la zone de densité maximale, où la fibre arrive au pied de 85 % des bâtiments collectifs.

Pas loin de 90.000 logements sont concernés dans les zones moins denses. D'ici à 2017, les premiers connectés pourront recevoir une offre « triple play » à 100 mégabits de débit. Les zones industrielles sont également visées. « Notre programme de déploiement s'accélère, résume Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales chez France Télécom-Orange. Sur 2 milliards d'euros d'investissements programmés entre 2010 et 2015, nous prévoyons une dépense de 300 millions cette année puis 400 l'an

prochain. »

Ce coup d'accélérateur intervient alors que la commissaire européenne chargée de la Stratégie numérique, Neelie Kroes, a enjoint cette semaine aux grands opérateurs télécoms de se mobiliser davantage pour accélérer le déploiement de la fibre optique en Europe. Dans une étude de marché fournie par l'Idate, l'Europe apparaît à la traîne du Top 10 mondial des connections à très haut débit des particuliers (FTTH) comme des bâtiments (FTTB) : la France y apparaît en 8e position, derrière notamment les pays d'Asie et les Etats-Unis.

La France desservie d'ici à 2025

« Le cadre fixé par les autorités de régulation va permettre de forcer la cadence et conforter notre position en Europe », estime Brunot Janet. Selon le carnet de route fixé par l'Arcep, la totalité du territoire devra être desservie par le très haut débit d'ici à 2025. Environ 60 % de la couverture du territoire (3.400 communes) sera équipée par Orange et SFR selon un accord passé en novembre dernier entre les deux opérateurs. Seules 141 grandes villes sont totalement ouvertes à la concurrence. Les zones restantes

(40 % du territoire), balisées par des schémas d'aménagement numérique (lire ci-dessous), seront équipées dans le cadre d'appels d'offres des collectivités pour la création de réseaux d'initiative publique.

L'ensemble de ces chantiers est évalué entre 30 et 35 milliards d'euros. Les travaux ont démarré dans 188 communes. A ce jour, 1,4 million de logements sont raccordés (dont 1,1 par Orange) et 220.000 sont abonnés. Pour accélérer la cadence, l'opérateur historique veut associer plus intimement les collectivités locales. Il a consacré l'année dernière à informer les élus de ses intentions d'équipement sur chaque territoire et commence maintenant à signer les premières conventions pour faciliter les démarches administratives. La moisson est encore pauvre : seules deux régions (Bretagne et Auvergne), un département (Côte-d'Or), et une agglomération (Auxerre) se sont engagés. « Une trentaine d'autres suivent », assure France Télécom-Orange.

CORRESPONDANT À
MARSEILLE

PAUL MOLGA, paul molga

Le Monde

Vendredi 15 Juin 2012

Economie - Entreprises

Internet

Après le mobile, La Poste veut se lancer dans le fixe

L'opérateur mobile virtuel, La Poste Mobile, fera une offre ADSL dans les prochains mois. Son directeur général, Thierry Zemmour, a indiqué, mercredi 13 juin, que l'opérateur souhaitait lancer des offres "

quadruple play " - associant téléphone mobile, fixe, Internet et télévision. Elles devraient voir le jour " *à la fin de l'année 2012 ou au début de l'année prochaine* " , selon M. Zemmour.

Le Monde

Vendredi 15 Juin 2012

& vous

Les risques de cancer restent mal évalués

Une enquête montre que les Français méconnaissent ou sous-estiment les dangers réels

Le cancer est considéré comme " la maladie la plus grave " par 71 % des Français, devant le sida et les maladies cardio-vasculaires. C'est ce qui ressort du baromètre 2010 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et de l'Institut national du cancer (INCa), publié jeudi 14 juin. L'enquête a été réalisée par téléphone auprès de 3 728 personnes, d'avril à août 2010. La précédente datait de 2005.

Perçu comme " une maladie pas comme les autres ", le " crabe " continue de faire peur. " *Personne n'est à l'abri* ", estiment 96 % des personnes interrogées. Le cancer est devenu la première cause de décès en France. En 2011, il a touché 365 000 personnes, 147 000 sont mortes. Le nombre de cas continue de croître.

Point positif, l'idée que l'on peut guérir du cancer augmente : 90 % des sondés le croient (ils étaient 86 % en 2005). Aujourd'hui, 52 % des personnes atteintes de cancer sont encore vivantes cinq ans après la détection de la maladie. Cependant, la moitié des personnes interrogées estiment que la prise en charge de la maladie est inégale et dépend du niveau socio-économique du patient, souligne le docteur Jérôme Viguier de l'INCa.

Certains risques sont bien identifiés, comme le tabac et l'exposition au

soleil. Mais " *il y a une sous-évaluation des vrais risques et une surévaluation des risques environnementaux* ", constate le professeur Agnès Buzyn, présidente de l'INCa.

Les Français ont le sentiment de vivre dans un environnement potentiellement cancérigène. Ainsi, 94,6 % d'entre eux considèrent que manger des aliments traités chimiquement est un facteur aggravant, tout comme vivre à proximité d'une centrale nucléaire (76 %) ou à côté d'une antenne-relais (69 %, soit 20 % de plus qu'il y a cinq ans). Le stress de la vie moderne est aussi considéré comme une source aiguë de risque de cancer (76 %, contre 68 % en 2005), de même que les déceptions amoureuses ou professionnelles (51 %) ou le fait de ne pas arriver à exprimer ses émotions (41 %). Or, cela n'a " *aucun fondement scientifique* ", constate le professeur Buzyn, *il n'y a pas de hiérarchisation des risques* " .

Le lien entre cancer et consommation d'alcool est sous-estimé, alors que " *c'est un facteur de risque avéré* ", rappelle le professeur Buzyn. C'est le deuxième facteur évitable de mortalité par cancer (9 000 décès par an).

Contrairement aux idées reçues, le risque existe dès le premier verre, et pour tout type d'alcool. Au total, " *la multiplicité des risques perçus peut*

inciter certaines personnes à relativiser un risque spécifique " , souligne François Beck, responsable de cette étude et responsable des études à l'Inpes.

Ainsi, les consommateurs quotidiens d'alcool et les fumeurs sont majoritaires parmi les individus qui surestiment le risque cancérigène des autres facteurs (comportementaux, environnementaux...). " *Les fumeurs sont souvent dans le déni et le dépit* " , constate François Beck. S'ils sont conscients des risques, ils n'en modifient pas pour autant leur comportement. La consommation de tabac est stable chez les hommes (32 % des 15-75 ans) et a progressé de 3 % chez les femmes entre 2005 et 2010 (27 %). Un quart des cancers sont dus au tabac, ce qui en fait le premier facteur évitable de risque du cancer en France, avec 44 000 morts annuelles.

De nombreuses idées fausses persistent. 35 % des personnes interrogées pensent que " *fumer peut provoquer un cancer si l'on fume beaucoup et pendant longtemps* " . Alors qu'un triplement du nombre de cigarettes fumées par jour multiplie par 3 le risque de cancer du poumon, un triplement de la durée multiplie ce risque par 100. Ainsi, fumer peu pendant toute sa vie est particulièrement nocif. " *La dépendance s'installe rapidement. Il vaut mieux ne pas commencer* " , insiste M. Beck.

Autre idée reçue : 70 % des personnes interrogées pensent que la pratique régulière d'une activité physique peut compenser les effets du tabac. Si le sport est bon pour la santé, il n'efface cependant pas les effets négatifs de la cigarette. Quant à la nutrition, il ressort de cette enquête que la multiplicité des

messages provoque une certaine confusion.

" Plus des deux tiers des Français rejettent l'idée selon laquelle on ne peut rien faire pour éviter le cancer ", souligne l'enquête. Une position qui reste théorique, les risques étant souvent relativisés pour soi-même.

Pascale Santi

Sur le Web

Inpes-sante.fr ; e-cancer.fr

Tous droits réservés : Le Monde
5E7B85EC8D802F06904D85F19500C1D778973D7879833856AD4B8BF

Diff. 367 153 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Les Echos

Vendredi 15 Juin 2012

Victimes du Mediator : les indemnisations approchent

Les premiers avis d'indemnisation des patients victimes du médicament de Servier sont envoyés ces jours-ci. L'Office d'indemnisation a traité 850 des 7.000 demandes reçues.

C'est un pas important sur la longue route de l'indemnisation pour les patients victimes du Mediator. L'Office d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam) envoie « ces jours-ci » aux Laboratoires Servier et aux victimes les avis des experts sur les premiers dossiers examinés, a annoncé hier son directeur, Erik Rance. Le collègue d'experts qui instruit chacune des demandes d'indemnisation déposées doit évaluer le préjudice subi par la victime du coupe-faim de Servier et apprécier le lien de cause à effet entre le médicament et le préjudice. Ce n'est qu'une première étape. Servier a ensuite trois mois pour prendre la décision d'indemniser la victime... ou de refuser de payer.

En cas de refus du laboratoire ou bien si l'indemnisation proposée par Servier est jugée insuffisante, la victime peut revenir devant l'Oniam. L'Office indemnise alors lui-même le patient, en attendant de se retourner contre Servier pour obtenir un remboursement. Certains patients

mettent aussi en cause les médecins qui ont prescrit le Mediator, mais cela concerne moins de 10 % des dossiers.

« Les victimes trouveront cette procédure longue, mais c'est la meilleure garantie pour eux d'être bien indemnisés, et c'est beaucoup plus rapide qu'une procédure judiciaire », rappelle Erik Rance. Quelque 7.000 dossiers ont été déposés depuis l'ouverture de cette procédure spéciale pour les victimes du Mediator, en septembre dernier. L'Oniam reçoit « une trentaine de nouvelles demandes par semaine », un chiffre qui baisse régulièrement.

Seuls 850 des dossiers ont été examinés. « La phase de montée en charge touchant à sa fin, le traitement des dossiers devrait maintenant être plus rapide », assure le directeur. Outre le collège d'experts, qui siège deux jours par semaine, l'Office s'est vu affecter 20 emplois de plus pour le Mediator, afin de ne pas pénaliser la gestion des autres dossiers (accidents médicaux, contamination

par l'hépatite C due à une transfusion...). Et le budget a été gonflé de 30 %, à 130 millions d'euros (voir graphique).

Que décidera Servier ?

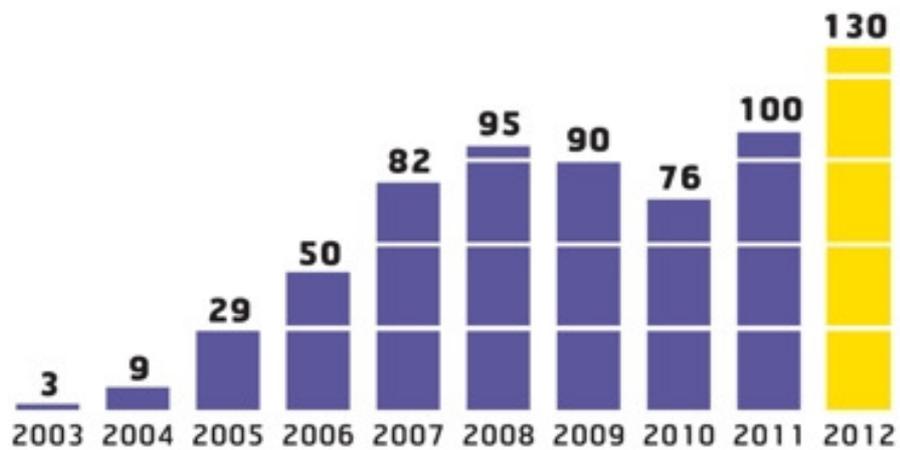
Servier acceptera-t-il d'indemniser correctement les victimes pour lesquelles l'Oniam émet un avis ? C'est la grande inconnue. « Nous ne savons pas sur quels critères le laboratoire se fondera », reconnaît Erik Rance. « La balle est dans le camp de Servier », explique-t-on au CISS, un collectif qui regroupe une trentaine d'associations de patients. « Nous redoutons que les indemnisations proposées par Servier soient trop basses, auquel cas les dossiers devront repasser devant l'Oniam. Tout cela prendra du temps, les victimes ne sont pas au bout de leurs peines », s'inquiète Arnaud de Broca, secrétaire général de la FNATH, l'une des associations de défense des victimes.

VINCENT COLLEN

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS MÉDICAUX EN PROGRESSION

EN MILLIONS D'EUROS

■ BUDGET



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ONIAM

Tous droits réservés : Les Echos
B57575CF8040C807006D8E116A0E21317467537889413242F35C376

Diff. 140 313 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Les Echos

Vendredi 15 Juin 2012

Entreprises et Marchés Dernière heure

L'assureur Allianz devra indemniser les victimes des prothèses PIP

Mauvaise nouvelle pour l'assureur allemand. Le tribunal de commerce de Toulon a débouté hier Allianz, qui avait demandé la nullité des contrats souscrits entre 2005 et 2010 par Poly Implant Prothèse (PIP), la société française au coeur d'un scandale d'implants mammaires non conformes. « Les victimes françaises vont pouvoir demander à Allianz de jouer son rôle d'assureur. C'est une victoire et une première étape vers leur indemnisation », a affirmé à Reuters Me Laurent Gaudon qui représente 17 porteuses de prothèses PIP.

Le tribunal intervenait dans le cadre du litige qui oppose l'assureur de la société de La Seyne-sur-Mer à trois distributeurs étrangers de PIP (le

bulgare J&D Medicals, le brésilien EMI et l'italien GF Electromedics). Dans ses attendus, le tribunal explique que l'assureur « ne justifie pas ses allégations » concernant la fraude de PIP à son égard. Il estime qu'en conséquence, les contrats sont « valables ». Allianz, qui peut faire appel de la décision, s'était notamment appuyé sur les fausses déclarations fournies par les responsables de PIP et sur l'utilisation frauduleuse d'un gel non conforme dans les prothèses pour réclamer la nullité des contrats. En juillet 2010, l'assureur a porté plainte contre les liquidateurs judiciaires de PIP.

L'enjeu financier pour l'assureur est de taille. La validité des contrats

signés avec PIP engage Allianz à indemniser les victimes de l'affaire en sa qualité d'assureur en responsabilité civile de la société française. Ce jugement ouvre la voie à une indemnisation des victimes que l'insolvabilité réelle ou supposée du fondateur de l'entreprise, Jean-Claude Mas, incarcéré depuis le 6 mars, rend aléatoire. Par ailleurs, le Parlement européen a appelé hier l'Union européenne à renforcer sa législation sanitaire en instaurant un contrôle préalable des implants, pour éviter à l'avenir un scandale comme celui de PIP.

LES ECHOS

Sciences**Les homosexuels pourront donner leur sang**

Cette mesure, annoncée par la ministre de la Santé, ne fait pas l'unanimité chez les experts.

SANTÉ PUBLIQUE

Les dons de sang par les hommes homosexuels ne seront bientôt plus interdits en France. C'est ce qu'a annoncé Marisol Touraine, ministre de la Santé le jeudi 14 mai : « *Le critère ne peut pas être la nature des relations sexuelles ou l'inclination sexuelle* », a-t-elle déclaré à l'occasion de la Journée mondiale du don de sang. « *Le seul critère, c'est celui du risque, et de ce point de vue-là, nous allons avancer pour faire en sorte que les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes soient en mesure de donner, puisque ce n'est pas en soi un facteur de risque.* » Il n'est pas certain cependant que cette décision saluée par certaines associations mais dont les modalités sont encore floues, soit du goût de tous les experts en santé publique, plus habitués au « principe de précaution ». La question est d'autant sensible en France, que l'affaire dite du « sang contaminé » a été en partie consécutive à des choix idéologiques, et notamment au don de sang dans les prisons « *pour ne pas exclure les détenus* », ce qui a conduit à avoir en France dans les années 1980 un des taux les plus élevés de transfusés infectés par le

virus du sida.

Pas d'objectif discriminatoire

Aujourd'hui cette époque est totalement révolue. Les dons de sang sont soumis à de nombreux tests, pour rechercher ce virus, et notamment depuis 2001, à un test très sensible dit génomique viral. Malgré tout, un risque résiduel existe. Après un rapport sexuel contaminant, il existe une période de 10 jours pendant laquelle la contamination est silencieuse, c'est-à-dire que tous les tests sont négatifs, bien que la personne soit infectée. « *Lors de la transfusion sanguine, une quantité massive de sang est injectée. Même si au début de la contamination, très peu de virus circulent, un seul suffit pour déclencher l'infection* », affirme le docteur Francis Perrin (Centre national de référence sur le VIH, Tours). Selon Josiane Pilonel, épidémiologiste à l'Institut de veille sanitaire, malgré les tests, un don par un infecté passe à travers les mailles du filet, sur 3 millions de donneurs. Le risque est faible, mais persiste. Par ailleurs, la moitié des 28 donneurs réguliers de sang qui entre

deux dons sont devenus séropositifs au cours des trois dernières années, s'étaient contaminés par voie homosexuelle. De plus, le pourcentage de personnes infectées par le virus du sida est 65 fois plus élevé chez les gays que les hétéros. Quant aux nouvelles contaminations annuelles, elles sont 115 fois plus importantes chez les premiers que les seconds. Selon l'Institut de veille sanitaire, les hétérosexuels multipartenaires ont bien moins de risque d'être contaminés que les homosexuels multipartenaires. L'exclusion actuelle du don de sang n'a donc pas d'objectif discriminatoire mais répond bien à des préoccupations de santé publique. Elle s'applique dans la plupart des pays européens. D'autres exclusions existent, l'usage de drogues par voie intraveineuse, le fait d'avoir été transfusés... Enfin, l'exclusion est basée sur l'autodéclaration. Rien n'empêche de dissimuler ses habitudes sexuelles, comme le font chaque année un certain nombre de personnes.

Martine Perez